



# Soyez un donateur averti

## PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LA FRAUDE QUAND VOUS FAITES DES DONNS DE BIENFAISANCE

- Consultez la liste des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en ligne ([www.arc.gc.ca/donateurs](http://www.arc.gc.ca/donateurs)) ou composez le 1-888-892-5667 pour confirmer qu'un organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'ARC.
- Confirmez que vous recevrez un reçu officiel de don si vous voulez demander un crédit d'impôt.
- Méfiez-vous des stratagèmes qui vous promettent de « tirer profit » de vos dons à un organisme de bienfaisance en bénéficiant d'économies d'impôts plus importantes que les coûts qu'elles entraînent.
- Faites des chèques à l'ordre de l'organisme de bienfaisance, pas à l'ordre d'une personne.
- Refusez de faire un don en la présence de signes de fraude, comme de la pression indue visant à précipiter votre don ou une offre de reçu d'un montant supérieur au don effectué.

Soyez un donateur averti.

[www.arc.gc.ca/donateurs](http://www.arc.gc.ca/donateurs)